
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI AURA LIEU LE **MARDI 23 SEPTEMBRE 2003** À 19 h
DANS LA SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

- 17 h **COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»**
SALLE DE COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES
Objet de la réunion : Questions portant sur des propriétés, des litiges et le personnel
- 19 h **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS.)

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'assistance doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475. Appareils de télécommunications pour les malentendants (TTY) (705) 688-3919. On peut consulter l'ordre du jour au site Internet de la Ville à l'adresse suivante www.city.greatersudbury.on.ca.

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS / EXPOSÉS

4. Exposé au sujet d'un compte rendu annuel pour le *Northern Centre for Advanced Technology* (NORCAT).
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

- M. Darryl Lake, président-directeur général du NORCAT

(Voyez l'article R.11, motion présentée par le conseiller Callaghan. Cette motion a été présentée au Conseil le 11 septembre 2003.)

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS du 22 sept. 2003

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Courtemanche, président du Comité des priorités, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

PARTIE 1 - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-14 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAUX

- C.1 Rapport n° 57, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal daté du 11 septembre 2003.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)

M1 - M13

PROCÈS-VERBAUX (suite)

- C.2 Rapport n° 22, Procès-verbal de la réunion du Comité de planification, daté du 22 septembre 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE- PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) (PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)
- C.3 Rapport n° 3, Procès-verbal de la réunion du Comité des finances daté du 22 septembre 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE- PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) (PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)
- C.4 Rapport des Services policiers du Grand Sudbury, Procès-verbal de la réunion du 21 mai 2003. **M14 - M18**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C.5 Rapport des Services policiers du Grand Sudbury, Procès-verbal de la réunion du 23 juin 2003. **M19 - M23**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C.6 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions daté du 16 septembre 2003. **M24 - M25**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

SOUMISSIONS

- C.7 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 17 septembre 2003 au sujet du contrat 2003-24, Améliorations au système de drainage pluvial - divers endroits. **1 - 2**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C.8 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 9 septembre 2003 au sujet d'un permis de circonstance - Fédération nationale ukrainienne, « Yarmarok » annuel. **3 - 4**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C.9 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 18 septembre 2003 au sujet d'un permis de circonstance - Northern Lights Festival Boréal - « Welcome Back Block Party ». **5 - 6**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C.10 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 17 septembre 2003, accompagné de pièces jointes, au sujet du drain municipal de la rue Brunet. **7 - 11**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS (suite)

- C.11 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 16 septembre 2003 au sujet de la vente de terrain excédentaire - parcelle 30039 S.E.S. étant les parties 1 et 2 du plan 53R-14270 - rue Normand, Chelmsford. **12 - 13**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) (VOYEZ LE RÈGLEMENT 2003-236.)

(Le Comité de planification, lors de sa réunion du 17 mars 2003, a déclaré ce terrain excédentaire. La propriété a été inscrite au service multiagences du Sudbury Real Estate Board et nous avons reçu une offre. Il est recommandé que nous acceptions l'offre reçue et qu'un règlement formulé de façon appropriée soit adopté afin d'en autoriser la vente.)

- C.12 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 16 septembre 2003 au sujet de la vente de terrain excédentaire - lot 28, plan M-31 - rue Harty, Sudbury. **14 - 15**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) (VOYEZ LE RÈGLEMENT 2003-235.)

(Le Comité de planification, lors de sa réunion du 11 février 2003, a déclaré ce terrain excédentaire. La propriété a été inscrite au service multiagences du Sudbury Real Estate Board et nous avons reçu une offre. Il est recommandé que nous acceptions l'offre reçue et qu'un règlement formulé de façon appropriée soit adopté afin d'en autoriser la vente.)

- C.13 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 19 septembre 2003, accompagné de pièces jointes, au sujet des rajustements d'impôt en vertu des articles 357 et 358 de la Loi sur les municipalités. **16 - 23**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) (VOYEZ LE RÈGLEMENT 2003-234F.)

(Ce rapport fournit les rajustements d'impôt trimestriels en vertu des articles 357 et 358 de la Loi sur les municipalités.)

- C.14 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 19 septembre 2003 au sujet des factures d'impôt omis et additionnel en 2003. **24 - 25**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) (VOYEZ LE RÈGLEMENT 2003-232F.)

(Ce rapport traite des factures d'impôt omis et additionnel en 2003.)

SONDAGE(S) TÉLÉPHONIQUE(S)

{AUCUN}

RÈGLEMENTS (TOUS LES RÈGLEMENTS PARAISSENT POUR TROIS LECTURES)

- 2003-229A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR CONFIRMER LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
LORS DE SA RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2003
- 2003-230A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC VITALAIRE
CANADA INC. POUR LES SERVICES RESPIRATOIRES
AU MANOIR DES PIONNIERS

Résolution du Conseil n° 2003-338

(Le Conseil a passé ce contrat en juillet pour deux ans.)

2003-231A	3	<p>UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LE MAIRE ET LE GREFFIER MUNICIPAL À SIGNER LES DÉCLARATIONS DE L'ACTIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DU GRAND SUDBURY AU NOM DE LA VILLE.</p> <p>Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 10 septembre 2003.</p> <p>(Ce règlement autorise le maire et le greffier municipal à agir en qualité de représentants de l'actionnaire et à signer les déclarations de l'actionnaire à l'occasion.)</p>	49 - 50
2003-232F	3	<p>UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR PERCEVOIR LES IMPÔTS FONCIERS OMIS ET ADDITIONNELS POUR L'ANNÉE 2003</p> <p>Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 19 septembre 2003.</p>	24 - 25
2003-233F	3	<p>UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ACCORDER UNE SUBVENTION AU CENTRE DE RÉADAPTATION CARDIAQUE DE L'HÔPITAL RÉGIONAL DE SUDBURY</p> <p>Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 19 septembre 2003.</p>	55 - 57
2003-234F	3	<p>UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER L'ANNULATION, LA RÉDUCTION OU LE REMBOURSEMENT DES IMPÔTS FONCIERS</p> <p>Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 19 septembre 2003.</p>	16 - 23
2003-235	3	<p>UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 28, PLAN M-31, RUE HARTY, SUDBURY À FRED MENS</p> <p>Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 16 septembre 2003.</p>	14 - 15
2003-236	3	<p>UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE DES PARTIES 1 ET 2, PLAN 53R-14270, RUE NORMAND, CHELMSFORD À SHAWN PETERSON ET À JOANNE LECLAIR-PETERSON</p> <p>Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 16 septembre 2003.</p>	12 - 13

2003-237 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR PRÉVOIR DES TAUX D'INTÉRÊT QUANT À
CERTAINES QUESTIONS MUNICIPALES

(Ce règlement met à jour et consolide les diverses dispositions des anciennes municipalités. Il prévoit l'intérêt à exiger pour les comptes en souffrance et à payer à la Ville, mais il ne touche pas les questions d'impôt.)

2003-238L 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR RÉGIR LE DROIT D'UN PROPRIÉTAIRE DE
PASSER SUR LE TERRAIN CONTIGU POUR EFFECTUER
DES RÉPARATIONS, DES MODIFICATIONS OU DES
AMÉLIORATIONS À UN BÂTIMENT, À UNE CLÔTURE OU
À UNE AUTRE STRUCTURE

(La Ville a adopté le règlement 2001-36L en janvier 2001. Il autorise les propriétaires à passer sur le terrain contigu au leur dans le but d'effectuer des réparations, sous réserve d'un certain nombre de conditions. La nouvelle Loi sur les municipalités, qui est entrée en vigueur au début de 2003, a modifié certaines de ces conditions statutaires. Ce règlement met à jour le règlement original afin de tenir compte de ces changements.)

2003-239Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-302, LE
RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE
VILLE DE RAYSIDE-BALFOUR

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation « terre agricole classée spéciale » pour reconnaître un commerce existant de roulottes et de véhicules de plaisance non réglementaire et d'en permettre l'agrandissement. Ce règlement reconnaît aussi les actuelles enseigne au sol et enseignes en entablement sur ce terrain - Nickel Belt Boom Truck Ltd./J. & D. Berthiaume, chemin Joannette / route 144)

2003-240Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE
RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE
VILLE DE SUDBURY

(Ce règlement permet une sablière sur la propriété en question pendant une période temporaire de trois ans. Maley Developments Ltd., 2555, promenade Maley, Sudbury)

- 2003-241Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST ET DE L'ANCIENNE VILLE D'ONAPING FALLS

(Ce règlement redéfinit le zonage des propriétés en question pour leur attribuer la désignation « A-14, terre agricole classée spéciale » pour permettre la transformation et la vente au détail de bois de chauffage. Une zone particulière aux fins de la transformation et de la vente au détail du bois de chauffage est établie, de même que des exigences de reculement additionnel de la cour avant et de la cour latérale intérieure ouest. George Solomon, promenade Gravel, Hanmer)

- 2003-242 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2003-47, ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR RÉGIR L'ENTRETIEN ET LA GESTION DES CIMETIÈRES DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY

Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et de loisir daté du 17 septembre 2003 au sujet des décorations et des plantages sur les lots dans la section de crémation pour adultes au Cimetière St. Joseph, Chelmsford.

33 - 39

- 2003-243 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉLÉGUER UNE CERTAINE AUTORITÉ À L'ADMINISTRATEUR EN CHEF PENDANT LES ÉLECTIONS

Voyez le rapport du directeur général des Services corporatifs, accompagné de pièces jointes daté du 16 septembre 2003 au sujet de la restriction des actes du Conseil après le jour de déclaration de candidatures.

51 - 54

- 2003-244F 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE SUBVENTION À MUSIC AND FILM IN MOTION

Résolution du Conseil 2003-452.

- 2003-245R 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER QUE CERTAINES PARCELLES DE TERRAIN FONT PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE

(Ce règlement est présenté au Conseil de temps à autre. Il stipule que toutes les petites sections de route qui ont été achetées ou acquises par d'autres moyens par la Ville pour servir de routes sont déclarées formellement des routes. Un certain nombre d'élargissements, de transferts de lotissement, de triangles de visibilité, etc., sont inclus.)

- 2003-246 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-165A AFIN DE
NOMMER DES AGENTS RESPONSABLES POUR LA
VILLE DU GRAND SUDBURY

(Ce règlement met à jour certains des agents responsables du
Service des incendies.)

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

{AUCUNE}

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R.1 Rapport de l'administrateur en chef daté du xx au sujet de la nomination de deux membres du Conseil au Comité de recrutement afin de nommer le directeur général des Services d'urgence. **26 - 32**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R.2 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et de loisir daté du 17 septembre 2003, accompagné de pièces jointes, au sujet des décorations et des plantages sur les lots dans la section de crémation pour adultes au Cimetière St. Joseph, Chelmsford. **33 - 39**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) (VOYEZ LE RÈGLEMENT 2003-242.)
- R.3 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 17 septembre 2003 au sujet de NIM Disposals : demande de modification au min. de l'Environnement. **40 - 41**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R.4 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 17 septembre 2003 au sujet du déménagement du Dépôt de collecte des déchets de Kukagami. **42 - 44**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R.5 Rapport du directeur général des Services d'urgence daté du 5 septembre 2003 au sujet de l'achat de localisateurs automatiques de véhicules et d'enregistreurs de données numériques sur les véhicules pour le parc automobile des Services médicaux d'urgence. **45 - 48**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES (suite)

- R.6 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 10 septembre 2003 au sujet de la Société de logement du Grand Sudbury - Déclaration de l'actionnaire. **49 - 50**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) (VOYEZ LE RÈGLEMENT 2003-231A.)
- Ce rapport demande que le maire et le greffier municipal soient autorisés à signer la déclaration de l'actionnaire en ce qui concerne la Société de logement du Grand Sudbury.
- R.7 Rapport du directeur général des Services corporatifs, accompagné de pièces jointes, daté du 16 septembre 2003 au sujet de la restriction des actes du Conseil après le jour de déclaration de candidatures. **51 - 54**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) (VOYEZ LE RÈGLEMENT 2003-243.)
- R.8 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 19 septembre 2003, au sujet de la contribution de l'excédent de la campagne 2000 du maire Gordon au Centre de réadaptation cardiaque de l'Hôpital régional de Sudbury. **55 - 57**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) (VOYEZ LE RÈGLEMENT 2003-233F.)
- R.9 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 19 septembre 2003, au sujet de la nomination au conseil d'administration de l'École de médecine du Nord. **58 - 61**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R.10 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 15 septembre 2003, accompagné de pièces jointes, au sujet de l'alimentation des oiseaux sauvages dans la Ville du Grand Sudbury. **62 - 67**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

MOTIONS

R.10 Présentée par le conseiller Callaghan :

ATTENDU QUE la Ville du Grand Sudbury croit que la diversification et les investissements dans la technologie sont primordiaux pour la croissance économique continue;

ET QUE le Canada est reconnu à l'échelle internationale comme chef de file dans la technologie minière et que Sudbury est reconnu comme la plus grande et la plus active ville minière au Canada;

ET QUE NORCAT en est un exemple d'investissement dans la technologie qui affiche actuellement l'expertise de notre collectivité au plan international par des partenariats comme ceux avec MD Robotics, Electric Vehicle Controllers Ltd. (EVC), Laurentian University Mine Automation Laboratory (LUMAL), University of New Brunswick (UNB) et l'Agence spatiale canadienne;

ET QUE la participation du Canada à la mission de 2009 vers Mars est maintenant indéfinie parce que l'Agence spatiale canadienne n'a pas reçu l'engagement financier escompté lors du budget fédéral du printemps dernier;

MOTIONS (suite)

R.x Présentée par le conseiller Callaghan (suite) :

ET QUE la NASA avait invité le Canada à être un participant très actif dans la mission *MARS SCIENCE LABORATORY* de la NASA en 2009, en fournissant des articles comme des bras-robots, des systèmes d'atterrissage de précision et une foreuse spécialement conçue afin de prélever des échantillons de roches martiennes;

ET QUE, à Sudbury, plus de 1 million de dollars ont déjà été dépensés à mettre au point une foreuse qui puisse être montée sur un module de descente ou sur un robot mobile en prévision de la mission de 2009;

ET QUE les possibilités pour la foreuse de Sudbury sont énormes, étant donné que pratiquement chaque mission planétaire envisagée après 2025 comprend le forage pour une raison ou une autre, que ce soit pour l'échantillonnage ou l'exploitation minière;

ET QUE, localement, étant donné que le partenariat de NORCAT par rapport à cette mission de 2009 vers Mars et la mise au point d'une technologie de forage révolutionnaire sont compromis;

ET QUE, la mise au point d'une foreuse spatiale devant se poursuivre quel que soit l'endroit où elle sera fabriquée, il est important que nous, en tant que collectivité, appuyions NORCAT afin de faire en sorte que cette prestigieuse technologie novatrice reste locale.

PAR CONSÉQUENT IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal demande au gouvernement fédéral de financer l'Agence spatiale canadienne et ses partenaires, dont NORCAT.

(Voyez l'article x, Délégation / exposés - un exposé au sujet d'un compte rendu annuel pour le *Northern Centre for Advanced Technology* (NORCAT). La motion ci-dessus a été présentée au Conseil le 11 septembre 2003 par le conseiller Callaghan.)

R.x Présentée par le conseiller Bradley :

ATTENDU QUE les résidents de la rue Beatty ont été évacués de chez eux le 11 septembre 2003, après qu'un camion ait resté pris sur la colline, en constituant un risque pour ces résidents;

ET QUE des incidents semblables ont été signalés au cours des années où des camions lourds redescendaient à reculons la colline de la rue Beatty;

ET QUE de tels incidents posent un risque potentiel aux résidents de ce secteur, en particulier si le véhicule en question est un poids lourd qui transporte des marchandises dangereuses;

ET QUE les résidents de ce secteur demandent de faire modifier le règlement sur la circulation et le stationnement en enlevant la rue Beatty comme itinéraire désigné pour camions;

MOTIONS (suite)

R.x **Présentée par le conseiller Bradley (suite):**

PAR CONSÉQUENT IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au directeur général des Travaux publics d'entreprendre une étude de la circulation sur la partie de la rue Beatty qui se situe entre la rue Elm et le chemin Froad afin d'examiner d'autres itinéraires pour camions qui éviteraient cette partie de la rue Beatty, de recommander l'installation de la signalisation appropriée et d'en faire le compte rendu au Conseil lors de sa prochaine réunion;

ET QUE l'on demande à l'avocat de la Ville de rédiger un règlement modifiant l'annexe Q du règlement sur la circulation et le stationnement 2001-1, en enlevant la rue Beatty entre la rue Elm et le chemin Froad, à Sudbury, comme itinéraire désigné pour camions.

ADDENDA

Soumission - Services d'urgence - Achat de trois (3) camions-citernes

Rapport du directeur général des Services d'urgence au sujet de la question de soumission pour l'achat de trois (3) camions-citernes pour le Service d'incendie.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(RÈGLEMENT PRÉPARÉ)

L'Ontario branché - projet Sudbury, collectivité ingénieuse

Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification au sujet du projet Sudbury, collectivité ingénieuse dans le cadre de L'Ontario branché.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(RÈGLEMENT PRÉPARÉ)

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 h.}

LE 19 SEPTEMBRE 2003

**THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL**

**CORRIE-JO CAPORALE,
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**